

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA, Mme Laëtitia MARTIN. Les membres : Mme Chantal CHAMPAGNE, M. Simon FANEL, M. Bernard MARTIN, Mme Josiane PFLIEGER, M. Mickaël GERARD et M. Richard HERBELOT, Mme Bénédicte MAÏO, M. Claude MARLANGEON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Valérie AUBRY, M. Arnaud FRANCOIS (procuration), M. Eric GERARD (procuration).

SECRETARE DE SÉANCE : M. Gilles HURAUX.

1°) **AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE REPAS LIVRÉS A LA CANTINE** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil le nouveau coût du repas qui passe de 4.22 € HT soit 4.45 € TTC à 4.28 € HT soit 4.51 € TTC au 1^{er} Janvier 2020.

Le Conseil Municipal entérine cette augmentation.

2°) **ACQUISITION PARCELLE BOISÉE CADASTRÉE SECTION C N° 388 LIEUDIT « LA VAUX »** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

La propriétaire de la parcelle boisée cadastrée Section C N° 388, lieudit « La Vaux » d'une superficie de 1 ha 07 a 40 ca propose à la Commune de l'acquérir pour la somme de 3 150 € TTC, frais d'arpentage et de notaire, à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal valide cette acquisition.

3°) **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur les modifications statutaires du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges qui porte sur la révision du mode de désignation des délégués du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges afin de régler des problèmes récurrents de quorum.

Le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications de statut.

4°) **AVIS SUR DEMANDES D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Syndicat Mixte PETR du Pays de la Déodat, le Syndicat intercommunal du secteur de DOMPAIRE et la Commune de BAUDRICOURT ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

Le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion de ces collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

5°) **ACQUISITION PARCELLE ORANGE** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

La Commune s'est appropriée un terrain appartenant à la Société ORANGE. Ce terrain cadastré Section A parcelle 1395 d'une superficie de 187 m² a été par erreur intégré dans le projet de création du rond-point de la Rue d'Alsace. ORANGE propose la somme de 8 € TTC le m² sous condition que la Commune renonce à la redevance opérateur que ces derniers doivent verser à la Commune compte-tenu que des réseaux leur appartenant passent sous cette parcelle.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

6°) EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable.

La Commune de GIRONCOURT-SUR-VRAINE s'étant portée volontaire pour expérimenter le CFU, a été retenue par arrêté interministériel du 13/12/2019 et se trouve donc autorisée à mettre en place ce CFU qui se substituera à partir de 2021 au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Ce CFU devra être produit pour le budget de la Commune et le budget annexe « Assainissement ».

Le Conseil Municipal valide cette expérimentation du CFU et autorise le Maire à signer la convention relative à cette expérimentation.

7°) REMPLACEMENT D'UN ATSEM TITULAIRE SUITE A DEPART EN RETRAITE PAR UN ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Suite au départ à la retraite de l'ATSEM le 31 Janvier prochain, le poste d'ATSEM ne sera pas remplacé. La direction du Groupe Scolaire a été informée de cette décision. Seules, les heures de ménage seront assurées, à raison de 7 H/semaine à compter du 1^{er} Février prochain. Le tableau des effectifs doit donc être modifié en ce sens : suppression d'un poste d'ATSEM et création d'un poste d'adjoint technique contractuel.

8°) AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE BOUILLON/BOUTHIER :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le montant du marché initial de maîtrise d'œuvre était de 35 280 € HT/42 336 € TTC.

L'avant-projet définitif des futurs travaux de la salle des sports a été validé lors de la dernière séance du Conseil Municipal sur la base d'une estimation de travaux de 698 715 € HT. Cette estimation tient compte de travaux complémentaires au programme initial, tels que :

- Ventilation des locaux vestiaires et grande salle et remplacement des aérothermes (travaux issus du diagnostic des installations techniques)
- Rénovation étendue et mise aux normes complète accessibilité des locaux vestiaires/douches joueurs et arbitres. Ces travaux sont issus de l'avis du bureau de contrôle dans le cadre de sa mission HAND
- Mise aux normes sécurité des locaux rangements (portes et plafonds CF). Travaux imposés par le bureau de contrôle dans le cadre de sa mission LS
- Travaux de finition sur l'existant, notamment peinture sur bardage métallique, afin de rendre adhérent le projet architectural

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre correspond donc au nouveau montant des travaux, soit 698 715 € HT x 9.8 %, soit 68 474 € HT / 82 168.80 € TTC.

Le Conseil Municipal valide cet avenant N° 1.

9°) TAXE D'ASSAINISSEMENT 2020 :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif de 1.30 € le m³ à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Séance levée à 22 H 30.

Fait le 28/01/2020.